

NATURA 2000. « Notre responsabilité dépasse le marais breton »

Aider l'homme à vivre en osmose avec son milieu, c'est l'équation complexe que le comité de pilotage Natura 2000 s'emploie à résoudre. Mais il ne faudrait pas que demain, les financements de l'État, s'ils devaient être revus à la baisse, viennent mettre en péril les efforts consentis depuis 2003 pour préserver, avec succès, le marais breton, véritable réservoir de biodiversité.

Qui pilote ?

L'association pour le développement du bassin-versant de la baie de Bourgneuf (ADBVB) porte et anime la démarche Natura 2000 depuis 2003.

Le périmètre comprend : le marais breton, la baie de Bourgneuf, l'île de Noirmoutier et la forêt de Monts, soit 28 communes. La convention financière mars 2015-janvier 2016 s'élève à 168.000 € : 50 % de la Dreai (direction régionale de l'environnement) et 50 % du Feder (fonds européen). Mais en 2016, ce budget devrait être revu à la baisse.

Les enjeux ?

« Le défi est de réussir à conjuguer la fréquentation, notamment touristique, avec la préservation d'un milieu remarquable », indique Noël Faucher, président de l'ADBVB, grâce aux financements des MAE (mesures agro-environnementales) et des contrats plages Natura 2000.

« L'homme doit pouvoir travailler dans le milieu naturel et vivre en osmose avec lui. »

Interdire la pêche à pied ? « Ça ne marche pas. Il faut accompagner les usagers, pêcheurs occasionnels et pêcheurs professionnels, pour



Les actions Natura 2000 visent à aider l'homme travailler dans son milieu et à vivre en osmose avec lui

qu'ils cohabitent, tout en préservant la ressource », en faisant en sorte que « cela ne reste pas un vœu pieux. »

« Au début, ce ne fut pas simple. Le milieu agricole faisait part de son inquiétude, et ça se comprend », rappelle Marie-France Lécule, présidente du comité de pilotage.

La priorité, c'est l'éducation à l'environnement, à laquelle les gens du cru étaient peut-être plus sensibles que les jeunes générations, même si des opérations de sensibilisation sont menées auprès des scolaires pour qu'ils développent un « regard différent. »

Les moyens ?

« Les MAE, c'est le cœur

du dispositif. Nous souhaitons que les financements publics soient maintenus. Il faut maintenir la pression pour que la préservation de l'environnement reste un enjeu majeur. Si elle devenait une variable d'ajustement, ce serait un désastre », souligne Noël Faucher.

90% des surfaces contractualisées

La quasi-totalité des MAE (mesures agro-environnementales) ont été renouvelées sur le marais breton et les marais de Noirmoutier. 230 éleveurs

et 48 sauniers se sont engagés, pendant cinq ans, à mettre en œuvre sur leurs exploitations des pratiques favorables à la biodiversité. 17.000 ha sur 29.000 sont contractualisés, ce qui représente 90 % des surfaces éligibles.

Ces MAE représentent un engagement financier de 3,2 M€, financés par des fonds publics (Dreai, État, union européenne, Pays de la Loire). Les actions portent sur la lutte contre les espèces végétales invasives (jussie, baccharis, herbe de la pampa) et les rongeurs aquatiques nuisibles (ragondin).

Nouveauté : les MAEC climatiques, en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Deux nouvelles mesures : l'entretien

des mares et la création de bandes refuges. Les MAE fossés sont maintenues.

Le contrat Natura 2000 permet de financer le nettoyage manuel des plages (32.000 €). Les plages de Noirmoutier en l'île et de Notre-Dame de Monts sont concernées, pour la protection des littoraux, de mer, des plantes protégées et des oiseaux (gravelot).

Un dossier a été déposé pour que le périmètre du site Natura 2000 oiseaux soit labellisé Ramsar (pour la protection des zones humides).

Pour quels résultats ?

Grâce aux cultures et aux pâturages, le marais breton est l'un

des principaux sites en France pour les limicoles nicheurs (des oiseaux comme le chevalier gambette et la barge à queue noire), alors que dans d'autres départements, des espèces ont disparu. « Nous avons donc une vraie responsabilité, qui dépasse même les frontières du marais breton », note Marie-France Lécule.

2015 établit un record avec 55.000 ragondins et rats musqués piégés.

Un chiffre très élevé, mais qui permet tout juste à maintenir la population de ces espèces nuisibles.

Et pour 2016 ?

Au niveau des MAE, 37 exploitants agricoles sont en renouvellement pour 1.150 ha, et pourraient être rejoints par 23 nouveaux pour 450 ha.

Quinze panneaux pédagogiques seront réalisés pour la pêche à pied (15.000 € financés principalement par l'agence des aires marines protégées).

Les contrats plages Natura 2000 sont en cours de renouvellement mais les financements seront revus à la baisse, ce qui obligera à établir des priorités : Barbâtre, Saint-Hilaire de Riez et Les Moutiers en Retz.

Nettoyage manuel ou mécanique, « le choix se fait en fonction de l'intérêt écologique de la plage. »

Une rencontre sera organisée en janvier avec les offices de tourisme littoraux pour échanger sur la biodiversité et les bons gestes, « pour expliquer la réglementation car certaines interdictions sont mal comprises. La richesse du milieu peut devenir un vrai moteur pour le tourisme. »

Un comité scientifique est en projet.